

---

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

---

ACADÉMIE FRANÇAISE.

*Séance publique du jeudi 20 juillet 1843,*

PRÉSIDÉE PAR M. FLOURENS, DIRECTEUR.

PROGRAMME DES PRIX DÉCERNÉS.

PRIX DE POÉSIE.

L'Académie avait proposé pour sujet du prix de poésie, à décerner en 1843, *Le monument de Molière*.

Le prix a été décerné à M<sup>me</sup> Louise COLET, auteur du N<sup>o</sup> 34. M. Alfred DES ESSARTS, auteur du N<sup>o</sup> 36, a obtenu le premier accessit; le second accessit a été obtenu par M. BIGNAN, auteur du N<sup>o</sup> 10.

Deux mentions honorables ont été accordées : la première au N<sup>o</sup> 58; la seconde au N<sup>o</sup> 41, dont l'auteur est M. Prosper BLANCHEMAIN.

PRIX MONTYON.

PRIX DESTINÉS AUX ACTES DE VERTU.

L'Académie française a décerné :

Un prix de trois mille francs à *Marie-Anne-Pierrette* LINET, demeurant à Paris, rue des Saints-Pères, n° 69, 10<sup>e</sup> arrondissement.

Un prix de trois mille francs à *Jean* PRÉVOT, demeurant à Libourne, département de la Gironde.

Un prix de deux mille francs à *Catherine* AUGÉ, demeurant à Neufchâteau, département des Vosges.

Un prix de deux mille francs à *Marie-Madeleine-Victoire-Rosalie* GIRARD, demeurant à Étampes, département de Seine-et-Oise.

Un prix de deux mille francs à *Gilbert* BELLARD, demeurant à Artonne, arrondissement de Riom, département du Puy-de-Dôme.

Deux médailles de mille francs chacune, aux personnes ci-après nommées, savoir :

1<sup>o</sup> A *Dominique-François-Marie* LAURY, demeurant à Fontainebleau, département de Seine-et-Marne.

2<sup>o</sup> A *Anne* CATTON, demeurant à Jussey, arrondissement de Vesoul, département de la Haute-Saône.

3° A *Sophie* JOSSERAND, demeurant à Provins (Seine-et-Marne).

Neuf médailles de cinq cents francs chacune, aux personnes ci-après nommées, savoir :

1° A *Marie-Thérèse* CARON, femme HÉVIN, demeurant à Sus-Saint-Léger, arrondissement de Saint-Pol, département du Pas-de-Calais.

2° A *Thérèse* LEFEBVRE, demeurant à Dieppe (Seine-Inférieure).

3° A *Gabriel* DIEUDONNÉ, demeurant à Lille (Nord).

4° A *Catherine* BOURGOIN, demeurant à Besançon (Doubs).

5° A *Jeanne* DROUINO, demeurant à Paris, rue de l'Université, n° 2, 10° arrondissement.

6° A *Marie-Thérèse* BOEUF, demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

7° A *Marie-Françoise Florence* BUARD, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, n° 340, 2° arrondissement.

8° A *Étienne* GARNAVAULD, demeurant à La Bigottière (Mayenne).

9° A *Anne* RIBES, demeurant à Limoux (Aude).

PRIX DESTINÉS AUX OUVRAGES LES PLUS UTILES  
AUX MOEURS.

L'Académie française a décerné :

Un prix de trois mille francs à M. WILM, auteur d'un ouvrage intitulé : *Essai sur l'éducation du peuple.*

Un prix de deux mille cinq cents francs à M. SALMON, auteur d'un ouvrage intitulé : *Conférences sur les devoirs des instituteurs primaires.*

Un prix de deux mille francs à M<sup>lle</sup> Louise BERTIN, auteur d'un recueil de poésies intitulé : *Glances.*

Une récompense de quinze cents francs à M<sup>me</sup> Félicie d'AYZAC, auteur d'un recueil de poésies intitulé : *Soupirs.*

Une récompense de quinze cents francs à M. MARY LAFON, auteur d'un ouvrage intitulé : *Histoire religieuse politique et littéraire du midi de la France.*

Une récompense de mille francs à M. Ernest FOUINET, auteur d'un ouvrage intitulé : *Gerson, ou le manuscrit aux enluminures.*

Une récompense de mille francs à M<sup>lle</sup> Anaïs MARTIN, auteur d'un ouvrage intitulé : *L'Amie des jeunes personnes.*

L'Académie a en outre décidé qu'une médaille d'or serait décernée à M<sup>me</sup> Agénor de GASPARI, auteur d'un ouvrage intitulé : *Le mariage au point de vue chrétien.*

PRIX EXTRAORDINAIRE,

FONDÉ PAR M. LE BARON GOBERT,

*Pour le morceau le plus éloquent d'histoire de France.*

Ce prix, conformément à l'intention expresse du testateur, se compose des neuf dixièmes du revenu total qu'il a légué à l'Académie; l'autre dixième étant réservé pour l'écrit sur *l'histoire de France* qui aura le plus approché du prix.

Les ouvrages couronnés conservant, d'après la volonté du testateur, les prix annuels, jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages, et aucun n'ayant, au jugement de l'Académie, paru dans l'année qui puisse disputer le prix à ceux qui l'ont précédemment obtenu,

Le premier prix demeure décerné à M. Augustin THIERRY, auteur d'un ouvrage intitulé : *Récits des temps mérovingiens*; le second à M. BAZIN, auteur de l'ouvrage intitulé : *Histoire de France sous Louis XIII.*